

Règle 83. — Que dans tous les cas Dans les cas
imprévus on référera autant que possible imprévus, les
aux règles et réglemens ou aux décisions usages de la
de la Chambre des Lords, et pour cet effet, Chambre des
jusqu'à nouvel ordre, le Traité Pratique Lords seront
sur le Divorce Parlementaire par JOHN suivis.
McQUEEN, écuyer, édition de 1842, sera
considéré comme une autorité suffisante.
